

## **ANNEXE 1.1**

# **GESTION DES MODIFICATIONS A COMPTER DU 13 SEPTEMBRE 2017**

➤ **VERSION 0 DU 13 SEPTEMBRE 2017 (projet soumis à consultation)**

Modifications majeures apportées à la version 2.3 du DRR HDS 2018	Point / Annexe
Mise à jour de dates	Points 1.6.1, 6.3, 4.3
Modification de la rédaction des parties "structuration" et "préconstruction" (4.2.2) et introduction des points 4.4.1.1 et 4.4.1.2 sur la coordination des demandes en phase de structuration et de préconstruction en cas de capacité contrainte, en lien avec les travaux du Comité des opérateurs du réseau	Points 4.2.2 et 4.4.1
Actualisation du processus des réunions travaux, avec les revues d'axes macro en A-3 et les réunions d'échanges entre A-8 et A-4 (point 4.5.2 et schéma au point 4.2) + définition d'ordonnancement (glossaire)	Point 4.5.2
Suppression de certains paragraphes pour simplification	Chapitre 4
Aide au développement de trafics : introduction d'une aide de type 2 en cas de « nouveau service pour l'usager » ; l'ancienne « aide au démarrage » devient « aide au développement de trafics » de type 1.	Point 6.1.3
Réforme de la tarification des prestations minimales	Points 6.1, 6.2.1 et 6.7.1 et annexes 6.1.1, 6.2, 6.6, 6.7
Réforme de la tarification des installations de service	Point 6.2.2 et annexes 6.1.2 et 6.3
Déclaration de composition réelle des convois : pénalité d'un montant supérieur	Point 6.5.2
Accord-cadre : modification de l'article 9 en lien avec la réforme tarifaire	Annexe 3.3.
Accords Qualité Sillons fret et voyageurs : en lien avec la réforme tarifaire, modification de la formule de calcul des pénalités	Annexes 3.5.1 et 3.5.2
Actualisation des tarifs des prestations SI	Annexe 6.4
Actualisation des tarifs des prestations complémentaires et connexes	Annexe 6.5
Document de Référence de la Ligne Tours-Bordeaux (DRL) : actualisation des barèmes	Annexe 10

➤ **VERSION 1 DU 8 DECEMBRE 2017 (1<sup>e</sup> publication)**

Modifications majeures apportées à la version 0 du DRR HDS 2019	Point / Annexe
Modifications identiques à la V3 du DRR 2018 sur défauts de roues, IR, SAP, frais de dossier	Points 3.4.7, 6.3, 6.4, 6.5.1
Structuration et préconstruction : ajustements de la rédaction au regard de la synthèse de la concertation du COOPERE et des observations, mention de la Charte du réseau pour les bonnes pratiques, correction du schéma	Points 4.2.2 et 4.4.1
Demandes en adaptation : mêmes ajustements que pour la V3 du DRR 2018 et ajout du calendrier des rectificatifs	Point 4.2.3.2
Aide au développement de trafic type 2 : précision du critère d'infrastructure	Point 6.1.3

Modifications majeures apportées à la version 0 du DRR HDS 2019	Point / Annexe
Tarification des prestations minimales : ajustements du barème RC fret et du barème RM voyageurs (annexe 6.2), précisions sur les principes de tarification (annexe 6.1.1 et point 6.2.1) et sur les modalités de la facturation de la Redevance de circulation fret et voyageurs et de la retenue de redevance (point 6.7.1.1)	Point 6.2.1, 6.7.1.1 et annexes 6.2 et 6.1.1
Déclaration de composition réelle : pénalité initialement prévue non appliquée en lien avec la règle de facturation de la RC	Point 6.5.2
AQS (articles 5 et 10) et accord-cadre (article 9) : ajustement en lien avec les règles de facturation de la RC fret et du remplacement de la RR par la RM.	Annexes 3.3, 3.5.1, 3.5.2,
Tarification des installations de service : reprise des tarifs 2017	Annexes 6.3 et 6.1.2
Mise à jour des annexes liées à la facturation : ajout d'une colonne UIC dans la liste des sections élémentaires (annexe 6.6.), précision sur le groupe UIC de certaines lignes et ajout d'une carte indicative (annexe 6.7), création de l'annexe 6.8 (tonnages voyageurs pris en compte dans l'élaboration de la tarification des prestations minimales)	Annexes 6.6., 6.7, 6.8
DRG SNCF Réseau, élaboré sur la base du DRG 2018 : voir modifications en préambule du document	Annexe 9.1
DRL LISEA : voir modifications présentées à la fin du document	Annexe 10

➤ **VERSION 1.1 DU 15 MARS 2018**

Modifications majeures apportées à la version 1 du DRR HDS 2019	Point / Annexe
Correction erreur matérielle : Correction de la date de fin de l'HDS 2019	Points 1.6.1, 6.3.3
Précisions apportées au chapitre 4	Points 4.2.2.2, 4.2.2.4 et 4.4.1.2
Suppression du paragraphe relatif au Référentiel RFN-CG-SE 06 A-00-n°005 suite à abrogation.	Point 4.7.3 Annexe 1.2
Modification du terme « Réseau Ferré National » pour le remplacer par « Dont SNCF RESEAU est le GI »	Point 6.1.3.2 (2°)
Mises à jour des annexes tarifaires	Annexes 6.1.1, 6.2, 6.6, 6.7 et 6.8
Mise à jour de la tarification de l'offre de TRANSFESA	Annexe 9.14

➤ **VERSION 1.2 DU 7 SEPTEMBRE 2018 (PUBLICATION DES BAREMES)**

Modifications majeures apportées à la version 1.1 du DRR HDS 2019	Point/Annexe
Mise à jour de l'annexe 7.1	Annexe 7.1
Mise à jour des annexes tarifaires	Annexes 6.6, 6.7, 6.8
Modification de la tarification pour l'usage courant des voies de service	Chapitre 6, annexes 6.1.2 et 6.3.1

➤ **VERSION 2 DU 7 SEPTEMBRE 2018 (PROJET SOUMIS A CONSULTATION)**

Modifications majeures apportées à la version 1.2 du DRR HDS 2019	Point / Annexe
Introduction de la définition du <i>réseau structurant</i> et du sigle <i>GOST</i>	Liste des sigles et définitions
Vérification de la compatibilité du matériel roulant avec l'infrastructure : préannonce des modifications qui interviendront à la suite de la transposition de la Directive 2016/797	Point 2.7.1
Règle de financement des travaux d'adaptation de l'infrastructure pour l'admission d'un matériel roulant présentant des non compatibilités sur des sections de l'infrastructure	Point 2.7.6
Mention de l'obligation d'équiper les trains de terminaux conformes à la norme technique de l'ETSI TS 102 933 1 v1.3.1, au plus tard au 31 décembre 2021	Point 3.3.3
Modifications relatives à la détection de défaut de roue à l'entrée des lignes CNM et BPL	Point 3.4.7
Annonce des principaux projets de modernisation du réseau	Point 3.8
Modifications relatives à la déclaration de composition réelle	Point 6.7.1.1
Mise à jour de l'organisation de SNCF Réseau	Points 4.1.4, 4.2.3
Précisions apportées sur les périmètres des demandes de sillons en adaptation soumises à prescription sécurité	Point 4.2.3.2
Suppression du formulaire papier RNE	Point 4.2.5.1
Intégration de l'évolution de l'annexe VII de la directive 2012/34/UE	Point 4.5 et annexe 5
Report du projet « APO »	Points 4.2.3.2 et 4.5
Seuil minimal d'assujettissement au SAP	Point 6.4
Utilisation des chantiers de transport combiné	Nouvelle annexe 3.6.2
Conditions d'indemnisation du sillon lié	Article 20.1 bis de l'annexe 3.1
Evolutions tarifaires	Chapitre 6 et annexes 6

➤ **VERSION 3 DU 7 DECEMBRE 2018 (2EME PUBLICATION)**

Modifications majeures apportées à la version 2 du DRR HDS 2019	Point / Annexe
Suppression de la définition de réseau structurant	Glossaire
Ajout de la définition de rectificatif	Glossaire
Modification des trames contractuelles relatives aux cours de marchandises, chantiers de transport combiné, espaces industriels des installations de services	Annexes 3.6.1, 3.6.2 et 3.7

Ajout d'un délai cible de paiement de 30 jours pour les indemnités dues par SNCF au titre des annexes 7.2 et 7.3	Annexes 7.2 et 7.3
Dispositions relatives aux DSA et DSDM concernant des sillons-jours soumis à prescription de sécurité	Point 4.2.3.2
Modification de forme sur les dates de rectificatifs	Point 4.2.3.2
Suppression du texte « en particulier dans la demande de sillon »	Point 4.4.1.3
Remplacement de « réseau structurant » par RFN	Point 4.5
Mise à jour des offres de VIIA	Annexe 9.17
Référence à la prestation commerciale d'étude de compatibilité du matériel roulant	Chapitre 2, point 2.7.1
Mise à jour des annexes tarifaires	Annexes 6.1.2, 6.2, 6.3.1, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7 et 6.8
Mise à jour des annexes contractuelles	Annexes 3.3, 3.2.1, 3.2.2, 3.4.1, 3.5.2